

Envoi : 27/04/2020

Réception par le Préfet : 27/04/2020

Publication : 30/04/2020



Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

ALSACE

Conseil départemental



HAUT-RHIN

## Extrait des délibérations du Conseil départemental

N° CD-2020-2-12-1

Séance du vendredi 24 avril 2020

### **VALIDATION DU CARACTÈRE URGENT DE LA CONVOCATION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION PUBLIQUE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU VENDREDI 6 MARS 2020**

**Présidence de :** Mme Brigitte KLINKERT

**PRESENTS :**

MM. ADRIAN, BIHL, Mme BOHN, MM. COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, MM. FERRARI, GRAPPE, Mme GROFF, MM. HABIG, HAGENBACH, Mme HELDERLE, MM. HEMEDINGER, JANDER, Mmes JENN, LUTENBACHER, MARTIN, MILLION, MULLER Betty, MM. MULLER Lucien, MUNCK, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, M. SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, MM. STRAUMANN, TRIMAILLE, Mme VALLAT, M. WITH.

**EXCUSES AVEC PROCURATION :**

M. VOGT donne procuration à Mme VALLAT.

Mme MEHLEN-VETTER donne procuration à M. HAGENBACH.

Le Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil départemental,
- VU l'article L 3121-19 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux modalités de convocation en urgence du Conseil départemental,
- VU l'article L 3121-13 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif au procès-verbal des réunions publiques du Conseil départemental,
- VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

CONSIDERANT que les convocations à la présente séance du Conseil départemental du 24 avril 2020 ont été adressées le 20 avril 2020, soit 4 jours francs avant sa tenue,

CONSIDERANT que ces délais de convocation raccourcis se justifient pleinement par l'actuelle crise sanitaire sans précédent qui frappe la France et touche très durement le Haut-Rhin, dont la gestion implique une prise de décision rapide du Département, dans un souci d'efficacité d'actions, de diligences et de rapidité de réponse aux besoins du terrain,

CONSIDERANT que l'ensemble des rapports soumis à cette séance exceptionnelle du Conseil départemental a vocation à permettre l'adoption, par la collectivité départementale, d'une

première série de mesures fortes visant à lutter contre cette crise sanitaire, mais également économique et sociale de grande ampleur, dont la mise en œuvre doit se réaliser le plus tôt possible.

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve le caractère urgent de la convocation du Conseil départemental de ce jour et dit qu'il n'y a pas lieu à reporter l'examen de tout ou partie des rapports concernés,
- Adopte le procès-verbal de la séance plénière à huis clos du vendredi 6 mars 2020, joint en annexe à la présente délibération.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité